

MAXAND - CONDITIONS GENERALES DE VENTE pour la France et l'Europe

1. Généralités

1.1. Les ventes effectuées par MAXAND sont soumises aux conditions générales suivantes auxquelles l'acheteur déclare adhérer sans restriction ni réserve.

1.2. Ces conditions de vente précisent notamment les conditions de commande, de paiement, de livraison et de gestion des éventuels retours de produits commandés par les acheteurs.

1.3. Ces conditions générales sont communiquées lors de la première commande à l'acheteur ou lors de la mise en place de l'ouverture de compte. Toute commande passée par un acheteur auprès de MAXAND impliquera l'accord définitif et irrévocable du client sur l'ensemble des conditions de vente présentées ci-après.

2. Mode de prise de commande

2.1. Pour toute première commande, l'acheteur devra avoir fourni un Kbis et un RIB.

2.2. Pour passer une commande, l'acheteur doit faxer le bon de commande dûment complété. Toute commande incomplète ne sera pas prise en considération.

2.3. Les commandes ainsi passées engagent l'acheteur de manière irrévocable.

3. Informations sur les produits

3.1. La société MAXAND présente de façon hebdomadaire sous forme de mailing ou autres supports les produits à vendre avec leurs prix que l'acheteur doit connaître avant la prise de commande définitive. Le client peut appeler au 0442681178 pour obtenir des renseignements complémentaires sur les articles présentés.

3.2. Les photographies et graphismes associés aux produits présentés par MAXAND n'ont aucun engagement contractuel de respect de la réalité du produit. Ils ne sont qu'indicatifs et ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de MAXAND, ni même remettre en cause la validité d'une commande passée ou d'une vente réalisée. Les marques citées et présentées sont des marques déposées par leurs propriétaires respectifs.

3.3. Les offres communiquées ne sont valables que pour la période indiquée et dans la limite des stocks disponibles. Toutefois, des opérations ponctuelles peuvent avoir lieu. La validité des ces dernières sera dans tous les cas indiquée sur le document de l'offre spéciale et toujours dans la limite des stocks disponibles.

3.4. Le choix et l'achat d'un produit sont placés sous l'unique responsabilité de l'acheteur. L'impossibilité d'utiliser le produit acheté pour quelque raison que ce soit ne peut en aucun cas donner lieu à dédommagement ou à annulation de l'achat auprès de MAXAND.

4. Prix

4.1. Les prix de vente des produits sont exprimés hors taxes en euros (€) EXW Marseille.

4.2. Les prix des produits sont susceptibles d'évoluer à tout moment en fonction de la politique tarifaire des fabricants, grossistes et distributeurs. Dans ce cas, une nouvelle offre annulant et remplaçant la précédente sera transmise aux acheteurs. Le prix de vente retenu pour l'achat d'un produit correspond à celui observé au moment de l'enregistrement de la commande.

4.3. On entend par prix de vente, le prix hors frais de livraison.

4.4. L'acheteur participe aux frais de livraison qui sont facturés en supplément du prix de vente des produits. Dans le cas d'une gratuité des frais de livraison, cette dernière est précisée dans les conditions exceptionnelles liées aux produits. L'acheteur sera toujours informé des frais de livraison liés à sa commande avant son enregistrement. Le paiement sera demandé à l'acheteur pour le montant total de l'achat des produits commandés, frais de livraison compris.

Ainsi, la confirmation d'accord de la commande implique que l'acheteur accepte de payer les frais de livraison afférents.

5. Modalités de paiement

5.1. Les achats effectués sont payables par chèque de banque, virement ou carte bancaire.

5.2. Afin qu'aucune contestation sur les sommes payées par l'acheteur ne puisse survenir, MAXAND adresse toujours à l'acheteur une confirmation de commande reprenant l'ensemble des éléments qui lui sert de bordereau de vérification de la marchandise au moment de la livraison.

5.3. MAXAND se réserve le droit de suspendre toute gestion de commande et toute livraison en cas de refus d'autorisation de paiement ou de couverture par des organismes officiellement accrédités ou en cas de non paiement. MAXAND se réserve notamment le droit de refuser d'effectuer une livraison ou d'honorer une commande émanant d'un acheteur n'ayant pas ou que partiellement réglé une commande précédente et/ou avec lequel un litige de paiement serait en cours d'administration.

5.4. Tout retard de paiement provenant d'un rejet du paiement initial générera une majoration des montants dus avec l'application de pénalités de retard égales au taux de base bancaire majoré de 10 points et applicables à compter du jour de livraison des produits.

6. Disponibilité des produits

6.1. Afin de vous garantir l'offre au meilleur prix de marques et de produits la plus large possible, MAXAND fonctionne en flux tendus avec ses fournisseurs sur un certain nombre de références. Ceci peut parfois impliquer d'éventuels décalages de disponibilité par rapport aux délais indiqués sur nos offres.

6.2. En cas de retard de livraison, le client est informé par mail ou téléphone du changement de disponibilité et peut, s'il le souhaite, annuler la commande des articles indisponibles.

6.3. MAXAND ne pourrait en aucun cas être tenu responsable des conséquences d'un retard ou même d'un défaut de livraison pour le client, quelle qu'en soit la nature.

7. Modalités de livraison

7.1. La livraison est considérée comme réalisée dès la date de la première présentation de la marchandise à l'acheteur ou son transitaire.

7.2. Le client a pour obligation de vérifier la conformité de la marchandise livrée avant de signer le bon de livraison.

8. Problèmes de livraison du fait du transporteur

Tout colis expédié, fait lors de sa préparation par nos soins, l'objet d'une attention particulière dans le but d'optimiser la sécurité de nos envois : colis à double cannelure et bandes autocollantes spécifiques. Toute anomalie concernant la livraison (avarie, produit manquant par rapport au bon de livraison, colis endommagé, bandes autocollantes déchirés, produits cassés, ...) devra impérativement donner lieu à un contrôle de la marchandise en présence du livreur et indiquer sur le bon de livraison sous forme de « réserves manuscrites » le nombre de pièces manquantes ou mentionner toute autre anomalie. Le client devra parallèlement confirmer cette anomalie en adressant au transporteur dans les 2 (deux) jours ouvrés suivants la date de livraison un courrier recommandé avec AR exposant lesdites réclamations. Une copie de ce courrier devra nous être transmise par fax (0486172244).

9. Garantie des produits

En cas de défaillance ou de non fonctionnement d'un produit, l'acheteur bénéficie des conditions de garantie définies ci-après :

9.1. Les modalités plus précises de conditions d'application de la garantie sont directement définies par le fabricant du produit et peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Il convient donc que l'acheteur consulte le livret de conseils d'utilisation et de garantie livré avec le produit. En cas de besoin, le client pourra contacter le service clients de MAXAND pour l'aider dans ses différentes démarches.

9.2. Dans tous les cas, l'acheteur devra être en mesure de présenter la facture du produit émise pour bénéficier de sa garantie auprès du fabricant ou d'une éventuelle société de maintenance. Il devra joindre la liste des numéros IMEI transmise avec chaque facture pour tout achat de produit.

9.3. MAXAND ne pourra pas être sollicité pour quelque raison que ce soit par un acheteur en vue de prendre en charge tout échange ou toute réparation d'un produit pour lequel le fabricant refuse l'application de la garantie et pour lequel le client ne pourrait démontrer sa présence sur la liste des numéros d'IMEI de la facture concernée.

10. Attribution de juridiction

Les conditions générales de ventes présentées ci-dessus sont régies par le droit français. Toute contestation concernant ces conditions générales de vente sera soumise au Tribunal de Commerce de Marseille.

Date :

Nom et prénom du représentant :

Signature :

Cachet :